



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTÈRE

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
**Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics**

Nouakchott, le _____ في انواكشوط

N° _____ رقم

**PROCES VERBAL
N° 46/CNCMP/2023
DU 02/06/2023**

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le 02/06/2023 à 10h 00min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

Etaient absents:

- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

1°/- **Examen** du complément d'information relatif au projet d'avenant n°02 au contrat n°0001/CIAIS/PRN/MHA/2022 pour le contrôle des travaux de dix forages de production dans la zone de Boulenouar, portant sur la prolongation du délai de prestation, **Réf : lettre n°184/CPMP/MHA reçue le 01/06/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)

1°/- **Examen du PPM** actualisé n°07bis du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (MHUAT) au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 000138 du 01/06/2023/CPMP/MHUAT reçue le 02/06/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

2°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0475/T/035/CPMP/PSI/2017 relatif aux travaux de construction de l'ambassade de Mauritanie à Riyadh (Arabie Saoudite), **Réf : lettre n°136/CPMP/MHUAT reçue le 01/06/2023**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies la CNCMP n'approuve pas ce dossier car l'article 1.4 du marché précise que «Le montant du marché est arrêté à la somme globale, forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable, hors toutes taxes et tous droits de douanes et TVA compris.

CPMP/ONAS (CPMP/ONAS)

1°/- **Examen** d'un DAOR relatif à la réalisation des travaux de construction des digues ainsi que les travaux des stations de pompage d'El Basra dans la Moughataa de Sebka et de Dar El Beida dans la Moughataa d'El Mina (**lot 1**) et la réalisation des travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement pluvial des zones de Dar Naim et de l'Arrêt bus à Teyaret, dans les Moughataas de Dar Naim et de Teyaret (**lot 2**). **Réf : lettre N° 021/CPMP/ONAS, reçue le 31 Mai 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve le DAOR sous réserve de prendre en considération les remarques suivantes :

- *Exiger les diplômes et les CVs pour le personnels clé ;*
- *Revoir à la baisse le chiffre d'affaires ;*
- *Préciser au niveau du DAOR les spécifications techniques de la station de pompage ;*
- *Fournir les plans pour les ouvrages à exécuter ;*
- *Fournir une copie du DAOR cacheté et paraphé.*

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime (CPMP/MPÉM)



1°/- **Examen du PPM** actualisé du Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (MPEM) au titre de l'année 2023, Réf : **lettre numéro 0000186 du 01/06/2023/CPMP/MPEM** reçue le **01/06/2023**.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MPEM approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Justice (CPMP/MJ)

1°/- **Examen du projet de marché passé par entente directe** pour l'acquisition de deux véhicules au profit de la prison de Nbeika. Réf.: **lettre n°0017/CPMP/MJ; reçue le 01 Juin 2023**.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir le PV d'approbation du dossier par la Commission de passation concernée;*
- *fournir un PPM comportant cette action et son mode de passation;*
- *préciser les prix des véhicules objets des marchés cités pour la justification des prix.*

2°/- **Examen du projet de marché passé par entente directe** pour l'acquisition d'une fourgonnette au profit de la prison de Nbeika. Réf.: **lettre n°0017/CPMP/MJ; reçue le 01 Juin 2023**.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour les motifs suivants :

- *fournir le PV d'approbation du dossier par la Commission de passation concernée;*
- *fournir un PPM comportant cette action et son mode de passation;*
- *préciser les prix des véhicules objets des marchés cités pour la justification des prix.*

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY

Les signataires:

- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP

